

PROCES-VERBAL : REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 27 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 27 octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 20 octobre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry - VELLEINE-DEMAY Corinne (rejoint la séance après le vote de la délibération n°2020/10/02) - DUBOUIS Sandrine - PACAUD Patrick - SARTY Denis - SIMON-CHAUTEMPS Franck - RIGAUD Régis - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques - SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine - BOSLE Alain - LAGRAVE Annick - GAUTIER Laurent - BENABDELMALEK Clément - MAGOUTIER Gérard - DESSEAUVE Nadine - VALLAEYS Gaël - AUBERT Patrick - DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis - BERTELOOT Dominique - VELLARD Jean-Marc - MEYER Christian - FOUCHET Céline - MOREAU Jean-Claude - BUSSIÈRE Jean-Claude - BORD Jean-Jacques - DEPATUREAUX Gilles - ROYERE Joël - SALADIN Christine - LAROCHE Michel - POITOU-LE BIHAN Delphine - LAINE Joël - GRENOUILLET Jean-Yves - CALOMINE Alain - LAGRANGE Serge - PAMIES Jean-Michel - DEFEMME Catherine - CANFORA Carmine - NOURRISSEAU Pierre-Marie - GAUDY Sylvain - PICOURET Michel - GAILLARD Thierry - TRUFFINET Jean-Claude - CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe - ESCOUBEYROU Luc - VERGNE Pierre - SPRINGER Liliane - FINI Alain - FLOIRAT Myriam - DUGAY Jean-Pierre - RABETEAU Raymond - BOURDEIX Dominique - DERIEUX Nicolas - LAIGNEAU Jean-Pierre - LEHERICY Joseph - TROUSSET Patrick - AUGUSTYNIAC Jérôme - DUGUET Pierre - PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. VALLAEYS Gaël.
2. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
4. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
5. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël.
6. M. DERIEUX Nicolas donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.
7. M. LEHERICY Joseph donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck.
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Mme DEFEMME Catherine.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick et M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU-LE BIHAN Delphine.

M. Le Président ouvre la séance. Après avoir procédé à l'appel, il constate que le quorum (33) est atteint avec 46 Conseillers présents et 55 votants.

M. Le Président appelle les volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.
Delphine POITOU - LE BIHAN se porte volontaire.

1. INTERVENTION DE L'OFFICE DE TOURISME POUR LA PRESENTATION DES PANIERS GARNIS DE FIN D'ANNEE.

Alice DEHUREAUX, Directrice, fait la promotion des produits locaux vendus au sein de la boutique de l'office de tourisme et propose à l'Assemblée des exemples de coffrets cadeaux à offrir à l'occasion des fêtes de fin d'année.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15/09/2020.

M. Le Président demande si les Conseillers ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2020. En l'absence de remarque, M. Le Président soumet au vote des Conseillers communautaires l'approbation du procès-verbal susmentionné.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le procès-verbal.

3. PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. Le Président propose à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour de la séance en retirant la délibération relative à la proposition de plan de financement et demande de subvention pour la mise en œuvre d'une partie de la phase 4 du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) « Creuse Aval ».

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise cette modification.

SPANC

4. PRESENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Délibération n°2020-10-01).

Ludivine LUBIN, responsable du service SPANC, présente le rapport joint au dossier de convocation du Conseil communautaire.

M. Le Président sollicite l'Assemblée pour savoir si les membres présents souhaitent obtenir des compléments d'informations.

Delphine POITOU-LE BIHAN profite de cette présentation pour déplorer le manque de professionnalisme du cabinet Impact Conseils pour effectuer les prestations de contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien des dispositifs dans le cadre du marché n°2018-17.

Il s'avère que certaines visites n'ont pas fait l'objet d'une vérification des installations d'assainissement, alors que la prestation a été facturée aux administrés.

Thierry GAILLARD, Vice-Président délégué à l'eau, l'assainissement et au cadre environnemental, partage ce point de vue et précise que ce partenariat désormais terminé ne sera pas réduit. M. Le Président indique qu'un travail de réflexion est à mener sur le fonctionnement du service.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, M. Le Président soumet au vote le rapport.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le RPQS du SPANC pour l'année 2019.

5. MODIFICATION N°1 DU MARCHÉ « ETUDE D'AIDE A LA DEFINITION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DE REVITALISATION TERRITORIALE » : MODIFICATION DE LA DUREE D'EXECUTION DU MARCHÉ PUBLIC (*Délibération n°2020-10-02*).

Thierry COTICHE, Vice-Président délégué à l'aménagement du cadre de vie, l'urbanisme et l'habitat, présente l'objet de cette délibération conformément à la note explicative jointe au dossier de convocation de la séance.

Il s'agit d'allonger la durée d'exécution du marché en raison notamment des contraintes imposées par la crise sanitaire.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT souhaite savoir si la mise en place du PLUi entrainera la modification des PLU existants.

Thierry COTICHE concède que des réajustements pourront être fait selon les choix d'orientations pris pour la réalisation du PLUi.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT demande si dans le cadre de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), toutes les communes ont été visité. Thierry COTICHE répond que 38 communes membres ont répondu favorablement à la sollicitation du prestataire. La boîte de l'espace dressera le bilan de ces rendez-vous à la Communauté de communes lors de la réunion du vendredi 30 octobre 2020.

→ Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. Le Président à signer la modification n°1 au marché précité pour en prolonger le délai d'exécution jusqu'au 1er septembre 2021.

Madame Corinne VELLEINE-DEMAY rejoint la séance, portant le nombre de Conseillers présents à 47 et le nombre de votants à 56.

6. INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR LES ZONES URBAINES ET A URBANISER DEFINIES AU PLU DE LA COMMUNE D'AHUN, APPROUVE LE 16 MARS 2018 (*Délibération n°2020-10-03*).

Thierry COTICHE expose l'objet de la délibération et rappelle qu'un droit de préemption urbain (DPU) permet à une collectivité d'acquérir prioritairement un bien lors de sa mise en vente au motif d'intérêt général.

→ A l'issue de cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité, instaure un droit de préemption urbain simple sur les zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU) du territoire de la commune d'Ahun, au profit de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, tel que délimité au plan des périmètres joint au dossier de PLU approuvé le 16/03/2018.

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'APPEL A PROJET « PLATEFORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE » LANCE PAR LA REGION.

Pour répondre aux sollicitations du dernier Conseil communautaire, Thierry COTICHE propose à l'Assemblée de présenter le projet « plateforme de la rénovation énergétique » lancé par la Région.

Il rappelle que dans le cadre du programme de Certificats d'Economie d'Energie « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique » (SARE) et du « Programme Régional d'Efficacité Energétique » (PREE), la Région Nouvelle Aquitaine, en partenariat avec l'Etat et l'ADEME, souhaite renforcer le service public de conseil aux ménages pour la rénovation énergétique de leur logement.

La Région Nouvelle-Aquitaine a proposé aux EPCI, début juillet 2020, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à déployer, sur l'ensemble du territoire régional, à partir du 1^{er} janvier 2021, un réseau de Plateformes proposant un guichet unique de conseil/accompagnement pour la « Rénovation énergétique de l'habitat ».

Pour les territoires où les EPCI ne seraient pas prêts à porter une Plateforme de ce type au 1^{er} janvier 2021, le service public peut être assuré, de façon transitoire, jusqu'à fin 2021, par une structure parapublique ou privée portant actuellement un Espace Info Energie.

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest porte pour son territoire, depuis plus de 15 ans, une politique forte en faveur de l'amélioration de l'habitat ancien privé. Plusieurs dispositifs opérationnels incitatifs (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Programme d'Intérêt Général) en partenariat avec l'ANAH, la Région et le Conseil Départemental se sont succédés pour faire preuve d'une efficacité réelle auprès des propriétaires privés en matière de rénovation de leurs logements anciens.

Les enjeux de la maîtrise de la demande d'énergie et de la rénovation énergétique des logements ont été inscrits au projet de territoire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, validé par les élus en mars 2019.

Depuis 2006, en complément des dispositifs opérationnels incitatifs, les Espaces Info Energie (SDEC, CPIE des Pays Creusois, association Energies pour Demain, pour les communes adhérentes au PNR de Millevaches en Limousin - 10 communes concernées sur CSO) assurent un service de proximité d'information, objectif et indépendant, offert à tous les citoyens et adapté aux différentes situations des ménages.

Aussi les EPCI creusois n'étant pas en mesure de travailler à la structuration d'une plateforme départementale pour sa mise en œuvre dès 2021, ils se sont associés entre eux et avec les structures porteuses des Espaces Info Energie pour déposer une candidature collective au déploiement d'une plateforme en devenir à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'AMI régional précise que chaque acte sera co-financé à 100% par l'Etat (SARE) et la Région. Ainsi la Communauté de communes n'a pas, à ce jour, à prévoir de participation financière pour la mise en place de la Plateforme en devenir.

Pour les EPCI creusois, l'année 2021 devra simultanément permettre de préparer et faciliter le montage d'une future Plateforme de la rénovation énergétique, unique et visant à couvrir l'intégralité du département, à l'horizon 2022, en recherchant les meilleures possibilités de mutualisation de services avec tous les partenaires locaux existants.

8. INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU DISPOSITIF REGIONAL DOREMI EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD.

Début 2020, le Conseil communautaire s'est positionné en faveur d'un partenariat avec la Communauté de communes Creuse Grand Sud visant à la mise en œuvre sur les deux territoires réunis du dispositif régional DOREMI.

La démarche « DOREMI » (Dispositif Opérationnel de Rénovation Energétique des Maisons Individuelles) s'inscrit dans le cadre du programme de Certificats d'Economie d'Énergie « FACILARENO » (programme PRO-INNO-16 créé par arrêté ministériel du 1^{er} mars 2019).

Le dispositif DOREMI vise la structuration de groupements d'artisans et leur formation en vue de développer une offre de rénovation globale et performante de l'habitat, destinées à tous les ménages y compris les plus modestes.

Les objectifs du dispositif DOREMI se réfèrent à la loi pour la transition énergétique d'août 2015 pour :

- Développer la rénovation performante des maisons individuelles achevées avant 1975, pour tous les ménages, même les plus modestes :
 - ✓ Atteindre le niveau de consommation énergétique « BBC rénovation » ou équivalent,
 - ✓ Rénover les maisons, globalement en une seule phase de travaux (ou 2 phases maximum),
 - ✓ Sans engendrer de risque de pathologie majeure pour le bâti ou ses occupants,
 - ✓ Avec des coûts de travaux maîtrisés.
- Structurer sur le territoire une offre artisanale de rénovation performante :
 - ✓ Encourager les entreprises et artisans locaux à se constituer en groupements référencés DOREMI relevant des corps de métiers nécessaires à la rénovation complète et performante des maisons,
 - ✓ Valoriser le savoir-faire des artisans et leur permettre une montée en compétences,
 - ✓ Amener les groupements d'entreprises ainsi formés, à acquérir les méthodes et solutions techniques visant la rénovation complète et performante des maisons, avec une meilleure maîtrise des coûts de chantier,
 - ✓ Transmettre la méthodologie DOREMI par un dispositif de formation-action auprès des artisans, en réalisant des « chantiers écoles » identifiés auprès de ménages concernés.
- Animer le dispositif et mobiliser les acteurs locaux : organisations professionnelles, chambres consulaires, relais d'accompagnement vers les ménages (PIG / ANAH, Espaces Info Energie, CAUE, ...) et tout autre structure en lien avec les artisans ou les ménages pour la rénovation thermique sur le territoire.
- Assurer dans un cadre pédagogique, une animation du réseau des professionnels, de soutien et de suivi de la qualité de bonne mise en œuvre des chantiers.

Une entente intercommunautaire a été conclue entre les Communautés de communes Creuse Sud-Ouest et Creuse Grand Sud, pour porter l'animation générale du dispositif DOREMI et recruter un prestataire externe pour les missions d'animation technique.

La convention d'entente précise :

- Les membres de l'entente et la collectivité porteuse (CC Creuse Grand Sud).

- L'objet de l'entente : limité à l'animation et la mise en œuvre du dispositif DOREMI sur le territoire formé, incluant :
 - o Le partenariat avec l'entreprise solidaire d'utilité sociale DOREMI (définition des missions et des objectifs quantitatifs de réalisation).
 - o Pour le volet technique de l'animation du dispositif auprès des acteurs locaux, le recours à un prestataire externe, par un marché public de prestation pour :
 - Assurer la mobilisation et l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique globale et performante, en lien et avec l'appui de l'équipe DOREMI,
 - Contribuer au développement d'une offre de rénovation performante locale à coûts maîtrisés, via la mobilisation des professionnels et l'organisation de formation - action sur chantiers.
- Les modalités de gouvernance : les membres de l'entente tiennent des réunions de conférence. Chaque EPCI est représenté à ces réunions par une commission composée de 2 membres élus par leurs assemblées délibérantes respectives (délibération CSO du 29/07/2020 : Messieurs Cotiche et Gaudy).
Les conférences tiennent lieu de comité de pilotage du dispositif sur le territoire.
- La nature des dépenses de l'entente, divisées par deux :
 - o Temps d'animation du personnel administratif affecté par les EPCI = 0.25 ETP de chargées de mission habitat, soit 0.125 ETP par EPCI,
 - o Frais de prestation externe.
- La durée : l'entente entre en vigueur à compter de la signature de la convention par les deux EPCI membres et pour une durée qui court jusqu'à la fin du programme DOREMI - FACILARENO.

La réalisation de l'objet de l'entente, l'attribution du marché de prestations externes et la signature de la convention de partenariat DOREMI ont été conditionnées à l'obtention des financements identifiés.

La mise en œuvre du dispositif fait l'objet d'une demande d'accompagnement financier par le FEDER. Le dossier FEDER est actuellement en cours d'instruction pour un examen et une réponse attendue fin octobre 2020.

Le programme pourra être officiellement lancée dès réception de l'arrêté attributif de subvention FEDER, son déroulement est prévu jusqu'à la fin de l'année 2021.

ENVIRONNEMENT

9. DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DU MARCHE N°2019-31 RELATIF A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE LOCALE ET PARTAGEE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES PAYSAGES - DEFINITION ET PROGRAMMATION D'UN PLAN DE PAYSAGE ET D'UNE TRAME VERTE ET BLEUE LOCALE (Délibération n°2020-10-04).

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 23 mai 2019, le projet relatif à l'élaboration d'une stratégie locale et partagée d'aménagement du territoire pour la préservation de la biodiversité et des paysages - définition et programmation d'un plan de paysage et d'une trame verte et bleue locale a été retenu par les deux appels à projet « Plan de paysage 2019 » et « Trame verte et bleue 2019 ».

En vue de mobiliser les crédits européens nécessaires pour compléter le plan de financement, une consultation a été lancée en procédure adaptée en date du 12 décembre 2019.

Thierry GAILLARD indique que le montant estimatif du marché s'élève à 170 833 € HT. Ces crédits n'étant pas inscrits au budget général 2020 de la Communauté de communes, et malgré l'intérêt que présentent les offres reçues et ce projet, l'intercommunalité ne peut donner suite à cette consultation pour motif d'intérêt général.

→ Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la procédure de consultation du marché n°2019-31.

10. APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2021 SUR LA FORET INTERCOMMUNALE *(Délibération n°2020-10-05).*

Pour rappel, la Communauté de communes est propriétaire de la forêt d'Arpeix située sur la commune de Royère-de-Vassivière. A travers la mise en place d'un plan d'aménagement forestier définissant les coupes et travaux à mettre en œuvre pour la période 2015-2026, l'Office National des Forêts (ONF) en possède la gestion.

Conformément à ce plan d'aménagement, Thierry GAILLARD rend compte de la sollicitation de l'ONF pour réaliser une seconde coupe d'irrégularisation sur l'année 2021.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le programme de coupe de bois pour 2021 et confirme l'inscription des coupes de bois à l'état d'assiette de l'exercice budgétaire concerné.

11. POSITIONNEMENT SUR LA SOLLICITATION DE LA COMMUNE DE SAINT-DIZIER-MASBARAUD POUR UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES DU PLAN D'EAU COMMUNAL SITUE A SAINT-DIZIER-LEYRENNE *(Délibération n°2020-10-06).*

Thierry GAILLARD présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative jointe au dossier de convocation de la séance.

Régis RIGAUD encourage ce type de partenariat où l'expertise des agents de la Communauté de communes peut être mise à profit des Communes membres.

Céline FOUCHET propose de valoriser le temps de travail de l'agent sur cette mission d'accompagnement.

Joël LAINE s'interroge sur les coûts présentés en cas d'effacement du plan d'eau de Saint-Dizier-Masbaraud alors que celui de l'Étang de Prugnolas pourrait être intégralement pris en charge par les financeurs.

M. Le Président informe que la position des services de l'Etat est différente en fonction des dossiers.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, M. Le Président soumet au vote cette proposition.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte de porter assistance à la commune de Saint Dizier-Masbaraud sans aucune rétribution financière sous la forme d'une Assistance à Maîtrise d'Œuvre.

**12. PLAN DE FINANCEMENT DES POSTES DE TECHNICIENS DE RIVIERES POUR L'ANNEE 2021
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUE SOURCES
EN ACTIONS ET CREUSE AVAL (2017-2021) (Délibération n°2020-10-07).**

Afin de mettre en œuvre les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques, la Communauté de communes peut prétendre à l'octroi de subventions pour la rémunération des postes de techniciens rivières dédiés, selon les plans de financement suivants :

Postes d'animation du Contrat « Sources en actions » :

Dépenses totales prévisionnelles en €	Dépenses éligibles (proratisées) prévisionnelles en €	Recettes prévisionnelles en €
- Poste responsable (1 ETP) : 66 388,84 € (56 388,84 € salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement)	- Poste responsable (0,8 ETP) : 53 111,07 € (45 111,07 € salaire + 8000 € forfait frais de fonctionnement)	- Agence de l'eau (60% des dépenses éligibles : 76 971,35 €) - 40,47 % : 46 182,81 €
- Poste technicien (1 ETP) : 47 720,56 € (37 720,56 € salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement)	- Poste technicien (0,5 ETP) : 23 860,28 € (18 860,28 € salaire + 5 000 € forfait frais de fonctionnement)	- Communauté de communes - 59,53% : 67 926,59 €
TOTAL DES DEPENSES : 114 109,40 €	TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 76 971,35 €	TOTAL DES RECETTES : 114 109,40 €

Postes d'animation du Contrat Creuse aval :

Dépenses totales prévisionnelles en €	Dépenses éligibles (proratisées) prévisionnelles en €	Recettes prévisionnelles en €
- Poste responsable (1 ETP) : 66 388,84 € (56 388,84 € salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement)	- Poste technicien (0,5 ETP) : 23 860,28 € (18 860,28 € salaire + 5 000 € forfait frais de fonctionnement)	- Agence de l'eau (60% des dépenses éligibles : 23860,28 €) - 12,55 % : 14 316,17 €
- Poste technicien (1 ETP) : 47 720,56 € (37 720,56 € salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement)		- Communauté de communes - 87,45 % : 99 793,23 €
TOTAL DES DEPENSES : 114 109,40 €	TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 23 860,28 €	TOTAL DES RECETTES : 114 109,40 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement relatif aux postes d'animation du Contrat « Sources en actions » pour l'année 2021 ;
- Approuve le plan de financement relatif aux postes d'animation du Contrat Creuse aval pour l'année 2021 ;

- Autorise M. Le Président à solliciter le concours financier auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'année 2021 pour ces deux Contrats ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

13. PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PARTIE DE LA PHASE 4 DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) « SOURCES EN ACTION » (Délibération n°2020-10-08).

Après l'examen des capacités budgétaires de la collectivité, le Bureau communautaire propose de réaliser qu'une partie de la phase 4 du Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Sources en action » en 2021. Elle correspond à une part des actions prévues initialement en phase 3, qui ont été reportées en phase 4.

Thierry GAILLARD présente les interventions de la phase 4 retenues pour l'année 2021 et le plan de financement associé :

Thématique	Type d'actions	Phase 4 prévisionnelle		Agence de l'eau Loire-Bretagne		Région Nouvelle Aquitaine		Conseil départemental de la Creuse		Communauté de communes Creuse Sud Ouest	
		Quantité prévisionnelle	Montant prévisionnel estimatif en € TTC	Taux d'aides sollicités	Montant d'aides prévisionnelles en € TTC	Taux d'aides sollicités	Montant d'aides prévisionnelles en € TTC	Taux d'aides sollicités	Montant d'aides prévisionnelles en € TTC	Taux d'autofinancement	Montant d'autofinancement en € TTC
INDICATEURS DE SUIVI	Indicateurs de suivi	3	2 400,00 €	non éligible	non éligible	non éligible	non éligible	non éligible	non éligible	100%	2 400,00 €
RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU	Restauration des berges et de la ripisylve et gestion des embâcles	1700	13 800,96 €	50%	6 900,48 €	20%	2 760,19 €	10%	1 380,10 €	20%	2 760,19 €
	Aménagement agricole pour l'abreuvement du bétail	24,00	54 316,80 €	50%	27 158,40 €	20%	10 863,36 €	10%	5 431,68 €	20%	10 863,36 €
	Aménagement agricole pour la mise en défens des berges	2039,91	13 708,20 €	50%	6 854,10 €	20%	2 741,64 €	10%	1 370,82 €	20%	2 741,64 €
ETUDES COMPLEMENTAIRES OU PREALABLES A DES ACTIONS	Etude d'aide à la décision pour la restauration de la continuité écologique	17	64 440,00 €	50%	32 220,00 €	20%	12 888,00 €	10%	6 444,00 €	20%	12 888,00 €
TOTAL			148 665,96 €	49,2%	73 132,98 €	19,7%	29 253,19 €	9,8%	14 626,60 €	21,3%	31 653,19 €

A l'issue de cette présentation, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement relatif à la mise en œuvre d'une partie du programme de la phase 4 du CTMA Sources en actions (2017-2022) ;
- Reporte toutes les opérations prévues initialement au Contrat en phase 4, qui n'ont fait l'objet de la présente délibération, sur la phase 5 ;
- Autorise M. Le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental de la Creuse conformément au plan de financement présenté.

14. PROPOSITION DE MODIFICATION N°1 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°2020-13 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ARTISANAL SUR LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE D'AHUN (*Délibération n°2020-10-09*).

Michelle SUCHAUD, Vice-Présidente déléguée au développement de l'économie et des énergies renouvelables, à l'économie locale, au tourisme et à l'industrie, présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative jointe au dossier de convocation de la séance.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT s'interroge sur les souhaits plébiscités par la société ACCI Creuse conduisant la Communauté de communes à modifier ses choix initiaux.

M. Le Président rappelle que ce bâtiment fait l'objet d'un protocole d'accord prévoyant le reversement d'un loyer par l'entreprise. Etudier certains ajustements pourrait permettre à l'entreprise d'optimiser l'usage du site.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, M. Le Président soumet au vote la proposition.

- Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification n°1 au marché de travaux n°2020-13 relatif à la construction d'un bâtiment artisanal sur la zone d'activités d'Ahun sous forme d'atelier-relais pour la SAS ACCI CREUSE pour prendre en compte :
- l'adaptation des dalles du faux plafond, représentant une plus-value de 1 655,40 € HT au lot n°7 ;
 - la PSE n°1 : portail coulissant motorisé, représentant une plus-value de 2 856,00 € HT. Sous réserve de la prise en charge de l'entretien de la motorisation par l'entreprise ACCI ;
 - l'ajout de 2 platines d'ancrage pour protection individuelle représentant une plus-value de 182,00€ HT.

A noter, l'absence temporaire de Madame Céline FOUCHET au moment du vote en tant que Conseillère intéressée.

15. MODIFICATION DU REGLEMENT DU FONDS D'URGENCE INTERCOMMUNAL D'AIDES INDIVIDUELLES DIRECTES AUX ENTREPRISES IMPACTEES PAR L'EPIDEMIE DE COVID-19 (*Délibération n°2020-10-10*).

Michelle SUCHAUD, Vice-Présidente déléguée au développement de l'économie et des énergies renouvelables, à l'économie locale, au tourisme et à l'industrie, présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative jointe au dossier de convocation de la séance.

Au vu des crédits non consommés et du contexte sanitaire actuel, Michelle SUCHAUD propose à l'Assemblée de prolonger la mise en œuvre du fonds d'urgence intercommunal d'aides individuelles directes aux entreprises sans modifier les autres clauses du règlement.

Christine SALADIN précise que le dépôt de demande de subvention requiert la production d'un estimatif financier à 12 mois. Or, au vu de la situation sanitaire actuelle, il reste très difficile de produire un tel document.

- Le Conseil communautaire, avec 55 avis favorables et 1 abstention, prolonge le dispositif pour les entreprises naissantes et existantes qui n'auraient pas déposé de demande, sans

modification des critères d'éligibilité, et uniquement pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2020.

ACCUEIL-ATTRACTIVITE

16. PROPOSITION DE MISE A DISPOSITION DES SERRES INSTALLEES AU LYCEE AGRICOLE D'AHUN A DES MARAICHERS EN CONTREPARTIE D'UN ENGAGEMENT D'ACCUEIL DE STAGIAIRES POUR MAINTENIR L'OBJECTIF INITIAL DE FORMATION (*Délibération n°2020-10-11*).

M. Le Président rappelle que la Communauté de communes, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Creuse, le Lycée Agricole d'Ahun (EPLEFPA) et la pépinière 2 Cube a été à l'initiative de la création d'un espace test agricole en maraichage. Ce site avait pour objectif de permettre à de futurs maraichers de tester leur activité grandeur nature en mettant à disposition l'ensemble du matériel nécessaire, acquis par la Communauté de communes, avec un accompagnement sur le volet administratif par la pépinière 2 Cube et technique par la chambre d'agriculture et Lycée).

Malgré de nombreuses démarches effectuées depuis 3 ans, que ce soit dans le cadre initial ou alternatif, les serres ne sont toujours pas utilisées.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil d'installer les serres directement chez les producteurs qui s'engageraient à accueillir des stagiaires en provenance, entre autres, du lycée agricole des VASEIX (seule formation en maraichage du Limousin), des stagiaires issus des programmes portés par l'ADEAR et financés par la Région, ou tout simplement des personnes désireuses de s'exercer en vue d'une reprise d'activité hors cursus de formation. Cette nouvelle étude de l'utilisation des serres fait l'objet d'un travail coopératif avec la chambre d'agriculture de la Creuse.

Il s'agit en fait de reprendre les objectifs initiaux du projet d'espace test agricole, à savoir, la formation agricole et la mise en place d'un réseau solidaire, innovant et engagé de producteurs locaux.

Pour suivre ce projet, M. Le Président évoque la création d'un comité technique encadrant la démarche, composé de représentants du Lycée Agricole des VASEIX, de la Chambre d'Agriculture, de la pépinière 2 Cube, de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest et des producteurs du territoire.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette nouvelle proposition d'orientation du projet d'espace-test agricole et autorise M. Le Président à poursuivre les démarches.

FINANCES

17. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISE » (*Délibération n°2020-10-12*).

Martine LAPORTE, Vice-Présidente déléguée aux finances, explique qu'un protocole d'accord est en cours de négociation avec la société ACTIF 23, locataire d'un local professionnel situé avenue de Turgot à Bourgneuf.

En effet, les charges locatives relatives à ce local sont trop élevées pour l'entreprise qui sollicite la réduction de ces charges.

La décision modificative proposée consiste en l'annulation de titres sur années antérieurs via une augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal pour un montant total de 4057,62 € ;

- Charges locatives de 2017 et 2018 : titre de 5 090,36 € ramené à 1 800 € (900 €/an) soit une annulation de 3 290,36 €
- Charges locatives de 2019 : titre de 1 667,26 € ramené à 900 € soit une annulation de 767,26 €

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chap	compte	Objet	Montant	Chap	compte	Objet	Montant
67	673	Annulation partie des charges locatives 2017/2018/2019	4 057,62 €	77	774	Subvention exceptionnelle	4 057,62 €
			4 057,62 €				4 057,62 €

Christine SALADIN s'interroge sur le montant des charges locatives.

Martine LAPORTE explique qu'elles représentent notamment les coûts de chauffage sous-estimés par le locataire lors de son entrée dans les lieux. Elle ajoute que le fait d'être seul dans le bâtiment accentue la dépense.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT trouve regrettable que de l'argent public soit utilisé pour effacer les dettes d'un locataire privé.

→ A l'issue du débat, le Conseil communautaire, avec 39 avis favorables et 17 abstentions, approuve la décision modificative n°2 au budget annexe « Immobilier d'entreprise » comme énoncée ci-dessus.

19. DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°2020-10-13).

Martine LAPORTE indique que de nombreux certificats administratifs de la Communauté de communes demandant l'intégration de travaux en cours à leur imputation définitive via des écritures non budgétaires (écritures comptables faites par le comptable public et non par la collectivité) n'ont pas été exécutés par le comptable public à cause de soucis d'imputation comptable ; le logiciel Hélios étant beaucoup plus rigide que l'ancien système informatique de la trésorerie.

Par ailleurs, des divergences d'imputation comptable ont été constatées.

Aussi, des opérations d'ordre budgétaires (opérations qui n'engendrent pas de flux financier) sont nécessaires pour régulariser.

La décision modificative proposée consiste à permettre la comptabilisation de ces écritures d'ordre :

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chap	Compte	Objet	Montant	Chap	Compte	Objet	Montant
041	2031	Op. patrimoniales	13 337,38 €	041	2318	Op. patrimoniales	55 893,06 €
041	21731	Op. patrimoniales	13 760,10 €	041	2313	Op. patrimoniales	126 442,83 €
041	21738	Op. patrimoniales	67 510,6 7€	041	2315	Op. patrimoniales	1 764 419,83 €
041	2138	Op. patrimoniales	1 725 778,9 4€	041	2031	Op. patrimoniales	22 484,80 €
041	2188	Op. patrimoniales	4 251,60 €	041	2115	Op. patrimoniales	77 682,22 €

041	2128	Op. patrimoniales	181 496,49 €	041	2184	Op. patrimoniales	57 362,32 €
041	2158	Op. patrimoniales	39 612,46 €	041	2132	Op. patrimoniales	1 436,50 €
041	2132	Op. patrimoniales	1 175,1 €				
041	2181	Op. patrimoniales	57 362,32 €				
041	21318	Op. patrimoniales	1 436,50 €				
			2 105 721,56 €				2 105 721,56 €

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 au budget principal comme énoncée ci-dessus.

FISCALITE

18. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION D'INSTRUCTION DU CONTENTIEUX D'ASSIETTE RELATIF A LA PART INCITATIVE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) *(Délibération n°2020-10-14).*

Patrick AUBERT, Vice-Président délégué à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés - économie circulaire, rappelle aux Conseillers qu'EVOLIS 23, compétent sur 4 communes du territoire, a instauré en 2016 et mis en place en 2018, le principe d'une taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

La Communauté de communes en charge de l'instruction du contentieux et des dégrèvements qui concernent l'assiette de la part incitative de la TEOM perçoit une part de cette taxe.

Pour instruire les dossiers, la collectivité a besoin de disposer du fichier d'appel émis par les services des finances publiques où est indiqué le montant de la part incitative par numéro d'invariant. Or, seul le syndicat EVOLIS 23 est destinataire de ces éléments techniques.

Patrick AUBERT propose à l'Assemblée de signer une convention avec EVOLIS 23 afin de leur déléguer l'instruction des dossiers de contentieux d'assiette concernant cette part incitative.

→ A l'issue de cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. Le Président à signer la convention déléguant, sans contrepartie financière, l'instruction des dossiers de contentieux relatifs à la part incitative de la TEOM à EVOLIS 23.

ADMINISTRATION GENERALE

19. CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES POUR L'ACHAT DE PAPIER POUR IMPRIMANTES ET COPIEURS *(Délibération n°2020-10-15).*

Martine LAPORTE informe le Conseil que pour donner suite au recensement des besoins mené auprès des Communes membres en termes d'achat de papier pour imprimantes et copieurs, il est proposé de constituer un groupement de commandes piloté par les services de la Communauté de communes.

Les communes d'Ahun, Chamberaud, Maisonnisses, Saint Hilaire La Plaine et Saint Martin Sainte Catherine se manifestent pour également intégrer ce groupement d'achat.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de papier, selon les conditions prévues dans le projet de convention constitutive joint au dossier de convocation de la séance.

RESSOURCES HUMAINES

20. SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'OFFICE DE TOURISME CREUSE SUD-OUEST SUR LA MISSION DE DIRECTION.

Pour rappel, la Communauté de communes met un de ses salarié à disposition de l'office de tourisme Creuse Sud-Ouest pour exercer la mission de direction. Le salaire de cet agent est versé par l'intercommunalité.

Afin d'offrir la possibilité à l'office de tourisme de gratifier cet agent d'un complément de salaire, Franck SIMON-CHAUTEMPS, Vice-Président délégué aux ressources humaines, propose à l'Assemblée d'autoriser M. Le Président à signer un avenant à la convention pour ajouter l'article suivant :

« Article 4bis : L'office de tourisme intercommunal pourra, à la libre appréciation de son.s.a Président.e, verser un complément de salaire à l'agent mis à disposition ».

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT souhaite connaître les raisons de cette gratification complémentaire. M. Le Président explique que la signature de cet avenant permettrait à l'agent, en termes d'égalité de traitement, de percevoir la prime de fin d'année versée par l'association à ses salariés.

Delphine POITOU - LE BIHAN précise que l'ensemble du personnel de l'association bénéficie de chèques cadeaux en fin d'année. Elle juge légitime que l'agent en charge de la direction puisse également en être gratifié.

Régis RIGAUD s'interroge sur l'aspect réglementaire de cet avenant où deux entités, dont l'une finance l'autre pour partie, rétribueraient un même agent.

Michel LAROCHE précise que le Conseil d'Administration de l'office de tourisme doit également valider les différentes gratifications des agents.

Thierry GAILLARD conseille de se rapprocher du contrôle de légalité avant de se prononcer sur ladite modification de l'avenant.

A l'issue de ces échanges, M. Le Président propose à l'Assemblée d'ajourner cette délibération dans l'attente d'obtenir des renseignements complémentaires de la part des services de la Préfecture.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'ajourner cette décision.

21. MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL (Délibération n°2020-10-16).

Afin d'assurer et poursuivre au mieux ses missions, la Communauté de communes, à dans l'urgence, déployer le « travail à distance » lors du confinement décrété en mars 2020.

Suite aux dernières annonces gouvernementales et à l'instauration de l'Etat d'Urgence Sanitaire dès le 17 octobre et pour les 4 semaines suivantes, Franck SIMON-CHAUTEMPS propose d'instaurer officiellement ce mode de travail au sein de la collectivité, selon plusieurs conditions.

Virginie JOUBERT, Directrice Générale Adjointe, présente le projet d'instauration.

Dominique BERTELOOT propose de bien encadrer les modalités de prise en charge des coûts induits par la mise en place du télétravail par la Communauté de communes pour éviter toutes dérives.

Régis RIGAUD craint de possibles failles de sécurité dans le réseau informatique de la collectivité en instaurant ce nouveau mode de travail. Virginie JOUBERT affirme que la collectivité est dotée de systèmes adéquats et performants pour répondre à ces problématiques.

Sandrine DUBOIS veut savoir si la collectivité souhaite déployer le télétravail de façon durable ou seulement sur cette période de crise sanitaire. M. Le Président propose de pérenniser ce nouveau mode de fonctionnement. Certes le premier objectif est de répondre aux exigences gouvernementales actuelles mais le second est de pallier le manque de place dans les bureaux.

Catherine DEFEMME souhaite savoir si, de manière identique, les usagers pourront contacter les agents placés en télétravail. Jean-Yves GRENOUILLET confirme que des renvois d'appels pourront être paramétrés dès la mise en place.

Régis RIGAUD estime qu'avant d'instaurer le télétravail au sein de la collectivité, le règlement intérieur et les fiches de postes des agents doivent être modifiés en conséquence.

M. Le Président confirme que ce travail sera fait dans un second temps mais qu'il est ici question de valider sa mise en place par le Conseil avant de débiter les démarches. Thierry GAILLARD confirme ce cheminement.

Michel LAROCHE demande si les agents pourront modifier leur situation à tout moment. M. Le Président confirme que les agents sont placés en télétravail par arrêté du Président et que cette position est réversible.

Face aux différents échanges, M. Le Président souligne que ce mode de travail, instauré dans le cadre du droit commun, sera déployé pour les agents qui en font la demande, à raison d'un à deux jours maximums par semaine.

Malgré l'intérêt qu'elle porte au projet, Catherine DEFEMME rappelle que la Communauté de communes reste un service public avant tout. Ce fonctionnement ne doit en aucun cas entacher le service dû et rendu à la population.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, M. Le Président soumet au vote cette proposition.

→ Le Conseil communautaire, avec 52 avis favorables et 4 abstentions, valide l'instauration du télétravail au sein de la collectivité.

GOUVERNANCE

22. DESIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES (*Délibération n°2020-10-17*).

M. Le Président invite les candidats à se déclarer.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, élit les membres suivants aux commissions thématiques intercommunales :

1. Commission Développement économique, Numérique et Economie Locale :

Commune	Nom	Prénom
Bourganeuf	SUCHAUD	Michelle
Bourganeuf	MALIVERT	Jacques
Bourganeuf	GAUTIER	Laurent
Bourganeuf	DELAGE	Patricia
St Georges la Pouge	FONTAINE	Christophe
Chavanat	WEIMANN	Véronique
Bosmoreau les Mines	COUSSEIROUX	Laurence
Bosmoreau les Mines	DUMAS	Nathalie
Pontarion	MOREAU	Jean-Claude
St Dizier Masbaraud	ROYERE	Joël
Royère de Vassivière	LASSECHERE	Didier
Royère de Vassivière	BUYS	Anthony
St Hilaire le Château	FOURTON	Béatrice
St Pierre Chérignat	GRIZON	Claudine
Soubrebost	PATAUD	Annick
Vidaillat	LAPORTE	Martine
Saint-Hilaire-La-Plaine	DESHERAUD	Pierre

2. Commission **Energies renouvelables** :

Commune	Nom	Prénom
Bourganeuf	SUCHAUD	Michelle
Auriat	CHAUFFREY	Gérard
Bourganeuf	MALIVERT	Jacques
St Georges la Pouge	DE QUEIROS	Cédric
Vidaillat	COSTANTINO	Rocco
La Pouge	BUSSIERE	Jean-Claude
Janaillat	DUBREUIL	Raymond
Bosmoreau les Mines	COUSSEIROUX	Laurence
St Dizier Masbaraud	SALADIN	Christine
Moutier d'Ahun	FOURIGNON	Vincent
Moutier d'Ahun	ROLLIN	Sylvie
Moutier d'Ahun	MARTIN	Clémence
St Pierre Chérignat	LEFAURE	Pierre
Vidaillat	LEBAS	Nicolas
Saint-Dizier-Masbaraud	LAROCHE	Michel
Saint-Hilaire-La-Plaine	LAINÉ	Joël

3. Commission **Accueil, Attractivité et Tourisme** :

Commune	Nom	Prénom
Saint-Pierre-Chérignat	GAUDY	Sylvain
Montboucher	AUFAURE	Estelle
St Georges la Pouge	LAPLANCHE	Patricia
Montboucher	ECHARD	Laurent
Banize	ESCOUBEYROU	Luc
Bourganeuf	GAUTIER	Laurent
Bourganeuf	FLOIRAT	Myriam
Janaillat	MOREAU	Corinne
Ahun	BOUDEAU	Philippe

Chavanat	WEIMANN	Véronique
Bosmoreau les Mines	COUSSEIROUX	Laurence
Bosmoreau les Mines	DUMAS	Nathalie
Le Donzeil	GARRAUD	Laura
Maisonnisses	LARGILLIER	Marie-
Banize	NEGRIGNAT	Bernard
St Moreil	DURBIN	Sandrine
St Moreil	BONNEFOND	Virginie
Royère de Vassivière	DAURY	Claudine
Royère de Vassivière	GIMENEZ	France
St Dizier Masbaraud	SALADIN	Christine
St Hilaire le Château	VIRTON	Catherine
St Hilire le Château	VOLONDAT	Jane
St Hilaire le Château	BOUSSAT	Nicolas
Moutier d'Ahun	LEROUX	Adeline
Moutier d'Ahun	FOUCHET	Céline
St Dizier Masbaraud	LAROCHE	Michel
St Dizier Masbaraud	DETEIX	Christiane
Thauron	CAILLAUD	Monique
Saint-Martin-Château	DERIEUX	Nicolas
Saint-Hilaire-La-Plaine	MOREAU	Valérie
Saint-Hilaire-La-Plaine	JOYON	Nathalie
Ahun	DUBOUIS	Sandrine
Bourganeuf	LAGRAVE	Annick
Saint-Michel-de-Veisse	DEFEMME	Catherine

4. Commission **Habitat, Urbanisme et PLUi** :

Commune	Nom	Prénom
Ahun	COTICHE	Thierry
Bourganeuf	MALIVERT	Jacques
Bourganeuf	FREISSEIX	Bernard
St Martial le Mont	LAGRANGE	Serge
Banize	ESCOUBEYROU	Luc
Janaillat	DUBREUIL	Raymond
Janaillat	MOREAU	Corinne
St Georges la Pouge	BIDAULT	Bernard
Maisonnisses	BERTELOOT	Dominique
Banize	CLAMONT	Rémi
St Moreil	BONNEFOND	Virginie
St Pierre Chérignat	LEFAURE	Pierre
St Pierre Chérignat	DUMOULIN	Françoise
Saint-Dizier-Masbaraud	LAROCHE	Michel

5. Commission **Gestion des infrastructures intercommunales** :

Commune	Nom	Prénom
Ahun	COTICHE	Thierry
Fransèches	DELPRATO	Daniel
Bourganeuf	FREISSEIX	Bernard
Moutier d'Ahun	FOUCHET	Céline
Auriat	SIMON-CHAUTEMPS	Franck

Vidaillat	LAPORTE	Martine
Chamberaud	MAGOUTIER	Gérard
Saint-Georges-La-Pouge	POITOU-LE BIHAN	Delphine

6. Commission **Espaces naturels, Rivières et Forêts** :

Commune	Nom	Prénom
Sardent	GAILLARD	Thierry
Montboucher	FERRAND	Marc
Vidaillat	COSTANTINO	Rocco
Janaillat	DUBAR	Bérangère
St Pardoux Morterolles	CANFORA	Carmine
Chavanat	IRRIBARIA	Richard
Saint Dizier Masbaraud	POMMIER	Laurent
Bosmoreau les Mines	NANY	Guy
Bosmoreau les Mines	BOUEYRE	Daniel
St Dizier Masbaraud	ROYERE	Joël
Chamberaud	GEFFROY	Pascale
Pontarion	BARATON	Pierre
Royère de Vassivière	CHAMPEAU	Jean-François
St Hilaire le Château	VOLONDAT	Jane
St Hilaire le Château	RICHEN	Angélique
St Hilaire le Château	LAFOSSE	Olivier
St Hilaire le Château	GORDIEN	François
St Hilaire le Château	PACAUD	Simon
Moutier d'Ahun	DEJARIGE	Daniel
Moutier d'Ahun	MARTIN	Clémence
Moutier d'Ahun	PALLEAUX	Jean-François
Vidaillat	LEBAS	Nicolas
Soubrebost	TRUFFINET	Jean-Claude
Saint-Dizier-Masbaraud	LAROCHE	Michel
Saint-Dizier-Masbaraud	DETEIX	Christiane

7. Commission **Chemins de randonnée** :

Commune	Nom	Prénom
Sardent	GAILLARD	Thierry
Montboucher	AUFAURE	Estelle
Montboucher	ECHARD	Laurent
Banize	ESCOUBEYROU	Luc
Janaillat	DUBAR	Bérangère
Bourganeuf	POUGET-CHAUVAT	Marie-Hélène
Bourganeuf	DELAGE	Patricia
St Georges la Pouge	FONTAINE	Christophe
Banize	NEGRIGNAT	Bernard
Chavanat	MACHADO	Thérèse
Chavanat	CHASSAGNE	Jacques
Bosmoreau les Mines	NANY	Guy
Le Donzeil	GARRAUD	Laura
Le Monteil au Vicomte	FOURNIER	Jean-François
Banize	LAURIN	Jacqueline
St Moreil	DURBIN	Sandrine

St Moreil	BONNEFOND	Virginie
Royère de Vassivière	FAURE	Jacques
St Hilaire le Château	RICHEN	Angélique
St Hilaire le Château	VIRTON	Catherine
St Hilaire le Château	VOLONDAT	Jane
St Hilaire le Château	BOUSSAT	Nicolas
St Hilaire le Château	DEGEMONT	Guillaume
St Hilaire le Château	PACAUD	Simon
Moutier d'Ahun	MARTIN	Clémence
Moutier d'Ahun	PALLEAUX	Jean-François
St Pierre Chérignat	DUMOULIN	Françoise
Saint-Dizier-Masbaraud	LAROCHE	Michel
Saint-Dizier-Masbaraud	DETEIX	Christiane

8. Commission **Eau potable et assainissement** :

Commune	Nom	Prénom
Sardent	GAILLARD	Thierry
Auriat	CHAUFFREY	Gérard
St Georges la Pougé	LAPLANCHE	Patricia
Montboucher	ECHARD	Laurent
Montboucher	SKRZYPCZAK	Claude
St Martial le Mont	LAGRANGE	Serge
Vidaillat	COSTANTINO	Rocco
St Pardoux Morterolles	CANFORA	Carmine
Banize	COISSARD	Léo
Janailat	MARIE	Patrick
Chavanat	IRRIBARIA	Richard
St Moreil	LEHERICY	Joseph
Bosmoreau les Mines	NANY	Guy
St Hilaire la Plaine	LAINÉ	Joël
St Hilaire la Plaine	JOYON	Nathalie
Fransèches	AUBERT	Patrick
Chamberaud	MAGOUTIER	Gérard
Maisonnières	HAMONEAU	Nicolas
Le Monteil au Vicomte	MEYER	Christian
St Dizier Masbaraud	ROYERE	Joël
Chamberaud	GEFFROY	Pascale
Pontarion	TABOURIER	Claude
Royère de Vassivière	CHAMPEAU	Jean François
Bourganeuf	FINI	Alain
St Hilaire le Château	DEGEMONT	Guillaume
St Hilaire le Château	GORDIEN	François
Moutier d'Ahun	SALGUERO-HERNANDEZ	Jean-Manuel
Moutier d'Ahun	DEPEIGE	Isabelle
St Pierre Chérignat	LEFAURE	Pierre
Soubrebost	PATAUD	Annick
Soubrebost	TRUFFINET	Jean-Claude

9. Commission **Culture et vie associative** :

Commune	Nom	Prénom
----------------	------------	---------------

St Hilaire le Château	GRENOUILLET	Jean-Yves
Ahun	DUBOUIS	Sandrine
St Junien la Brègère	GARATTO	Giulia
St Martin Ste Catherine	GIRODONGO-CHENEVEZ	Elizabeth
Saint Georges la Pougé	BOURE	Michel
Banize	NEGRIGNAT	Bernard
St Georges la Pougé	MARLIN	Brigitte
Sardent	DUGUET	Pierre
Fransèches	DELPRATO	Daniel
Chavanat	MACHADO	Thérèse
Bosmoreau les Mines	SPRINGER	Liliane
Bosmoreau les Mines	DUMAS	Nathalie
Le Donzeil	GARRAUD	Laura
Maisonnisses	DEQUEKER	Elisabeth
Le Monteil au Vicomte	DUMEYNIE	Jean-Claude
St Dizier Masbaraud	POMMIER	Laurent
St Dizier Masbaraud	CHABRIER	Isabelle
Royère de Vassivière	DAURY	Claudine
Royère de Vassivière	BORD	Jacques
Bourganeuf	BOSLE	Alain
Bourganeuf	BENABDELMALEK	Clément
St Hilaire le Château	FOURTON	Béatrice
St Hilaire le Château	VIRTON	Catherine
St Hilaire le Château	VOLONDAT	Jane
St Hilaire le Château	BOUSSAT	Nicolas
Moutier d'Ahun	FOUCHET	Céline
St Pierre Chérignat	GIL	Pascal
St Pierre Chérignat	VILQUIN	Béatrice
St Dizier Masbaraud	LAROCHE	Michel
Bourganeuf	LAGRAVE	Annick

10. Commission **Enfance - jeunesse** :

Commune	Nom	Prénom
St Hilaire le Château	GRENOUILLET	Jean-Yves
Ahun	DUBOUIS	Sandrine
Saint Georges la Pougé	BOURE	Michel
Ahun	BOUDEAU	Philippe
Saint Dizier Masbaraud	POMMIER	Laurent
Chavanat	MACHADO	Thérèse
Le Monteil au Vicomte	FOURNIER	Jean-
Le Monteil au Vicomte	VERTE	Justine
Royère de Vassivière	BESSE	Maurice
Pontarion	BIRNBAUM	Martine
St Dizier Masbaraud	CHABRIER	Isabelle
Vidaillat	LAPORTE	Martine
St Moreil	DURBIN	Sandrine
St Hilaire la Plaine	GUIMBRETIERE	Charline
Bourganeuf	BENABDELMALEK	Clément
Bourganeuf	GARGUEL	Karine
Bourganeuf	SUCHAUD	Michelle

St Dizier Masbaraud	SALADIN	Christine
St Hilaire le Château	BERTRANDIE	Amandine
St Hilaire le Château	FOURTON	Béatrice
St Hilaire le Château	RICHEN	Angélique
St Hilaire le Château	VOLONDAT	Jane
St Hilaire le Château	BOUSSAT	Nicolas
St Hilaire le Château	LAFOSSE	Olivier
La Chapelle Saint Martial	DESSEAUVE	Nadine
St Dizier Masbaraud	LAROCHE	Michel

11. Commission **Economie circulaire** :

Commune	Nom	Prénom
Fransèches	AUBERT	Patrick
St Priest Palus	PICOURET	Michel
St Martin Château	LAPOSTOLLE	Gaelle
Banize	LAURIN	Jacqueline
St Dizier Masbaraud	ROYERE	Joël
St Georges la Pougé	BENARD	Claire
St Hilaire le Château	BERTRANDIE	Amandine
St Hilaire le Château	FOURTON	Béatrice
St Hilaire le Château	BOUSSAT	Nicolas
St Hilaire le Château	VIRTON	Catherine
Moutier d'Ahun	SALGUERO-HERNANDEZ	Jean-Manuel
Auriat	SIMON-CHAUTEMPS	Franck
St Dizier Masbaraud	DETEIX	Christiane

12. Commission **Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (CTDMA)** :

Commune	Nom	Prénom
Fransèches	AUBERT	Patrick
Saint Georges la Pougé	BOURE	Michel
St Priest Palus	PICOURET	Michel
Montboucher	LANDREVIE	Laurence
Le Monteil au Vicomte	MEYER	Christian
St Dizier Masbaraud	ROYERE	Joël
Moutier d'Ahun	SALGUERO-HERNANDEZ	Jean-Manuel
Auriat	SIMON-	Franck
Vidaillat	LAPORTE	Martine
St Martin Château	DERIEUX	Nicolas

13. Commission **Ressources humaines** :

Commune	Nom	Prénom
Auriat	SIMON-CHAUTEMPS	Franck
Fransèches	AUBERT	Patrick
St Pardoux Morterolles	PATAUD	Patrice
Mansat la Courrière	DUGAY	Jean-Pierre
St Moreil	LEHERICY	Joseph
Auriat	DEVISMES	Jacqueline
St Dizier Masbaraud	ROYERE	Joël
Moutier d'Ahun	DEPEIGE	Isabelle
Vidaillat	LAPORTE	Martine

Sardent	GAILLARD	Thierry
Bourganeuf	LAGRAVE	Annick
St Dizier Masbaraud	LEGAY	Romain

14. Commission **Finances** :

Commune	Nom	Prénom
Vidaillat	LAPORTE	Martine
Bourganeuf	POUGET-CHAUVAT	Marie-Hélène
Bourganeuf	RIGAUD	Régis
Bourganeuf	BILGIN	Hamide
Bourganeuf	SUCHAUD	Michelle
La Pouge	BUSSIERE	Jean-Claude
Fransèches	AUBERT	Patrick
Le Monteil au Vicomte	MEYER	Christian
St Moreil	BONNEFOND	Virginie
St Dizier Masbaraud	SALADIN	Christine
Moutier d'Ahun	DEPEIGE	Isabelle
St Dizier Masbaraud	LEGAY	Romain

23. DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEANTS AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU PAYS SUD CREUSOIS (*Délibération n°2020-10-18*).

Considérant le défaut de candidature pour pourvoir 5 des 12 sièges de suppléants lors de la séance du 29 juillet 2020, il convient de prendre une délibération complémentaire afin d'attribuer les sièges vacants.

M. Le Président invite les candidats à se déclarer.

→ Conformément à la décision unanime de l'Assemblée d'élire les représentants à scrutin ordinaire, le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants suivants :

Suppléants
Delphine POITOU-LE BIHAN
Didier RATON
Laurent GAUTIER
Christine PLISSONEAU
Jean-Claude CHABREYRON

24. PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES DU PAYS SUD ET DU PAYS OUEST CREUSOIS POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PAR LE CEREMA SUR LES OPPORTUNITES DU TRANSFERT DE COMPETENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITE » (*Délibération n°2020-10-19*).

Virginie JOUBERT présente l'objet de cette délibération conformément à la note explicative jointe au dossier de convocation de la séance.

→ **Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le projet de partenariat avec les communes membres du Pays Sud et du Pays Ouest Creusois pour la réalisation**

d'une étude par le CEREMA sur les opportunités du transfert de compétence « organisation de la mobilité ». Ce partenariat est toutefois conditionné à la validation des éléments financiers et à leur inscription au budget.

25. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS.

M. Le Président rend compte des décisions suivantes prises par le Bureau communautaire lors de sa séance du 19 septembre 2020 :

- Délibération n° BC2020/09/01

Objet : Déclaration sans suite pour motif financier de la procédure de consultation du marché n°2020-23 relatif à l'aménagement, les réparations et le remplacement d'équipements extérieurs sur les sentiers de randonnée intercommunaux.

- Délibération n° BC2020/09/02

Objet : Proposition d'attribution du marché n°2020-31 relatif au remplacement de la passerelle de la Terrade et aménagements/entretiens complémentaires sur les sentiers de randonnée intercommunaux. Attribué à l'entreprise EUROVIA pour un montant de pour un montant de 13 860,80 € se décomposant comme suit :

- 10 282 € HT pour l'offre de base (passerelle de la Terrade - sentier 63 Histoire et Patrimoine),
- 606 € HT pour la PSE n°1 (passerelle de Beauvais - sentier 66 Beauvais),
- 1872 € HT pour la PSE n°2 (rambarde de sécurisation - sentier 45 bois des bœufs),
- 1100 € HT pour la PSE n°3 (usage d'IPN pour la passerelle de la Terrade).

Il précise que les comptes-rendus des réunions du Bureau communautaire sont diffusés par mail aux conseillers dès lors qu'ils ont été validés par les membres du Bureau.

26. QUESTIONS DIVERSES.

- Au vu de la situation sanitaire actuelle, Céline FOUCHET souhaite savoir si la tenue des instances et commissions de la Communauté de communes peut être envisagée sous la forme de visioconférence. Vanessa BOUVET, Directrice Générale Adjointe, indique qu'à ce jour, la collectivité ne dispose pas des moyens techniques nécessaires pour tenir des audio ou visioconférences au sens du décret du 25 juillet 2020. La situation pourrait être réétudiée en cas de nouvelle ordonnance concernant le fonctionnement des EPCI dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ou de consensus au sein du conseil communautaire pour instaurer ce mode de réunion.
- Céline FOUCHET interroge M. Le Président quant au recrutement du Directeur Général des Services. M. Le Président confirme que celui-ci est toujours en cours et qu'un candidat devrait être prochainement reçu pour la seconde fois.
- M. Le Président profite de cette occasion pour informer le Conseil que suite à sa demande, Madame Fabienne MARTIN, qui occupait les fonctions de Directrice Général Adjointe - Directrice des Ressources Humaines, a demandé que lui soient retirées ses missions de Directrice Générale Adjointe. M. Le Président a décidé d'accéder à cette requête. Aussi les missions de DGA ont

été confiées à Madame Vanessa BOUVET qui rejoint l'équipe de Direction auprès de Madame Virginie JOUBERT, Directrice Générale Adjointe Politiques Territoriales et Vie locale.

- Joël ROYERE souhaite savoir si les autres groupements de commandes qui existaient par le passé, comme par exemple celui des vérifications des moyens de secours, seront également reconstitués. Virginie JOUBERT affirme que ces possibilités seront nouvellement étudiées.
- Delphine POITOU-LE BIHAN souhaite savoir si les habitants de la commune de Saint-Georges-la-Pouge peuvent désormais déposer leurs déchets à la déchèterie de Sardent. Patrick AUBERT répond par la négative et précise que des négociations sont en cours.
- M. Le Président rappelle aux Conseillers que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit se réunir le mardi 03 novembre prochain. Or, à ce jour, de nombreuses communes n'ont toujours pas communiqué le nom de leurs représentants aux services de la Communauté de communes. Il invite donc les retardataires à transmettre cette information, faute de quoi elles ne pourront prendre part aux votes pendant la séance de la CLECT.
- Le calendrier prévisionnel des prochaines réunions est le suivant :
 - 03 décembre 2020 : Conférence des Maires.
 - 08 décembre 2020 : Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Delphine POITOU - LE BIHAN,
La Secrétaire.

Sylvain GAUDY,
Le Président.